

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – I. CALOONE – M.O. COUSIN – G. GALLOIS – A.C. HERRENG

Mrs. : M. BORREWATER – F.X. CAPPELLE – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – L. FOSSAERT – C. GAUTIER – J.P. GUILBERT – C. HALLARD – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : F. BERNARDEAU

Mme Corinne STENER a été nommée secrétaire

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2012. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION CONCERNANT LE PRET POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN RUE DE LA FRESNOY A LE MAISNIL- n° 2013-01-17.01

Monsieur le Maire rappelle la délibération qui a été prise en séance du 29 mars 2012 concernant l'acquisition d'un terrain rue de la Fresnoy à Le Maisnil cadastré A 1085 pour une superficie de 80 a 35 ca, propriété de Madame Evelyne Binauld en vue de l'aménager pour y créer un lotissement. Le compromis de vente a été signé chez le notaire en date du 18 juillet 2012.

Le prix du terrain s'élève à 420 000 € (quatre cent vingt mille euros), les frais de notaire à 5 900 € (cinq mille neuf cent euros) et les frais de démolition des hangars et remise en état du terrain à 44 100 € (quarante-quatre mille cent euros). Monsieur le Maire propose d'emprunter la somme de 460 000 € (quatre cent soixante mille euros) pour cette opération.

Monsieur Jean-Pierre GUILBERT, adjoint au Maire, en charge de l'étude du dossier de prêt, présente le contrat de prêt proposé par la Caisse d'Epargne Nord France Europe dont le siège social est situé 135 Pont de FLANDRES - 59777 EURALILLE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par la Caisse d'Epargne Nord France Europe

DECIDE

Article 1^{er} : *Principales caractéristiques du prêt*

Montant du prêt	: 460 000 € (quatre cent soixante mille euros)
Durée	: 3 ans
Taux proportionnel annuel	: 3,29%
Périodicité des échéances	: Capital in Fine, intérêts payables trimestriellement le 15
Commission d'intervention	: 690 €
Taux effectif Global	: 3,34%
Taux de période	: 0,84%
Quantième	: 15

Il n'est pas demandé de garanties.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Michel BORREWATER, Maire de la Commune de Le Maisnil est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Formalités de publicité effectuées le

*Pour copie certifiée conforme
A Le Maisnil, le 17 janvier 2013*

Le Maire :

M. BORREWATER

Cachet de la Mairie

Cachet de la Préfecture

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'intégralité des modalités du prêt comme indiqué ci-dessus par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

III - DELIBERATION CONCERNANT DE NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN – COMITES SYNDICAUX DES 13 NOVEMBRE ET 11 DECEMBRE 2012 – n° 2013-01-17.02

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles des articles L. 5211-17, L. 5211-18, L.5212-16, L.5212-33, L 5711-1 et L.5711-4 de ce Code,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration et de décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération en date du 31 août 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY pour la compétence IV « Eau potable et industrielle »,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune d'HERGNIES pour la compétence IV « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN de la

Commune de VIEUX-CONDE pour la compétence IV « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 13 novembre 2012,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 11 décembre 2012,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la Commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces Communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts du SIDEN-SIAN par les collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations des Comités du SIDEN-SIAN des 13 novembre et 11 décembre 2012 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré par 14 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

DECIDE

Article 1

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

Comité Syndical du 13 novembre 2012

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

- Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (Aisne)

Comité Syndical du 11 décembre 2012

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle »

- HERGNIES (Nord)
- VIEUX-CONDE (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces Communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2

Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations des Comités du SIDEN-SIAN en date des 13 novembre et 11 décembre 2012.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

IV - INFORMATION SUR LES ETUDES CADRE DE VIE, ACCESSIBILITE AUX PMR ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission Cadre de vie s'est réunie le 18 décembre 2012 afin de préparer une sélection des travaux à planifier à court, moyen et long termes. Cette planification sera transmise au cabinet d'étude Urbafolia, puis au Conseil général, étape préalable obligatoire avant toute demande de subvention liée à ces projets.

Monsieur Francois-Xavier CAPPELLE présente les actions retenues par la commission suite à l'étude Cadre de Vie – Accessibilité aux PMR et qualité environnementale des constructions publiques.

1. Planification à court terme :

Mairie :

- installation d'un interphone pour permettre aux personnes handicapées d'appeler le secrétariat. Installer une boîte aux lettres à côté de l'interphone destinées aux PMR.

Espace Boulinguez :

- installation d'un bureau type PMR pour recevoir les personnes handicapées et pouvoir leur offrir les services du secrétariat.
- Modification des sanitaires :
 - o Suppression des urinoirs
 - o Remplacer par des vitres brouillées la porte des sanitaires donnant sur l'extérieur
 - o Suppression d'un lavabo
 - o Installer un sanitaire destiné aux PMR en prenant une partie de la surface de l'atelier ; porte ouvrant sur ce toilette, lavabo et miroir à hauteur ; barre de maintien sur le mur
 - o Modifier le sanitaire PMR existant en déplaçant la cuvette actuelle et installer une petite cuvette pour enfant en bas âge

Ecole :

- Mise aux normes d'accessibilité de l'entrée de l'école côté parc des Saules
- Réalisation d'un cheminement en stabilisé qui arrive au niveau de la marche d'entrée dans la cour de l'école (englober la plateforme d'entrée de la classe CP-CE1)
- Réalisation d'une rampe d'accès et d'une plateforme pour accéder à la classe des maternelles dans la cour de l'école

Parc des Saules :

- Remplacement du cheminement en schistes par un stabilisé sur l'ensemble du parc des Saules, y compris devant l'aire de jeux
- Marquage d'une place handicapée en face des Merlettes
- Revoir le cheminement pour l'accès aux PMR de cette place de parking jusqu'à l'entrée du bâtiment des Merlettes

Les Merlettes :

- Modifier la hauteur de la boîte aux lettres
- Marquage du cheminement pour accéder au bâtiment

- Sur l'escalier extérieur : installer des bandes d'éveil ; contraster les nez de marche
- Installer une signalétique plus visible pour les PMR à l'intérieur du bâtiment
- Installer un deuxième lavabo doté d'un miroir pour les PMR

2. Planification à moyen terme :

Parc de la Mairie :

- Ouvrir l'accès au chemin des Haies depuis le Jardin des P'tits Loups
- Supprimer la lisse en béton pour ouvrir le parc sur la rue de l'Eglise

Ecole :

- Retravailler la construction d'un bâtiment pour la cantine scolaire, envisagée sur l'emprise foncière réservée au PLU à côté de l'école
- En même temps que ce dossier, revoir la distribution des salles de classes et leur accessibilité ainsi que la création d'un sanitaire destiné aux PMR au sein de l'école
- Récupération de l'ancienne cuisine et l'ancienne salle de la cantine pour en faire une salle de cours supplémentaire dans la perspective de devoir créer une classe supplémentaire avec l'augmentation de la population d'ici quelques années

Carrefour des rues Haute Loge, Haut Quesnoy et de l'Eglise :

- Prévoir le réaménagement du carrefour en concertation avec le Département et notamment le projet de requalification de la RD 141b
- Etudier le réaménagement du parking à l'entrée de la rue du Haut Quesnoy
- Prévoir l'achat d'une parcelle de terrain rue du Haut Quesnoy (terrain entre le lotissement de la Garenne et le magasin Aldi) afin de créer des places de parking

Rue Haute Loge :

- Lors des travaux de requalification, l'enfouissement des réseaux sera à réaliser ainsi que le changement de l'éclairage public
- L'entrée de la commune en venant de Radinghem sera aménagée en concertation avec le département

Rue de l'Eglise :

- En fonction des travaux prévus pour la requalification de la RD 141b, il a été demandé à Noréade de prévoir les travaux d'assainissement rue Haute Loge et rue de l'Eglise ; si cela se réalise, l'enfouissement des réseaux sera à prévoir dans le même temps
- Les travaux concernant les trottoirs, l'éclairage et les places de parking dans la rue de l'Eglise seront à réaliser simultanément

Mairie :

- Prévoir le réaménagement de la Mairie pour une accessibilité plus facile aux PMR et une fonctionnalité améliorée

3. Planification à long terme :

Rue du Haut Quesnoy :

- L'aménagement des trottoirs, entrées d'habitations, parkings, éclairage public, entrée/sortie de la commune

Centre village :

- Finir les travaux d'aménagement engagés à court terme
- Ouvrir les parcs de la Mairie et des Saules vis-à-vis de la rue de l'Eglise
- Création d'une place de village avec un accès piétonnier large entre les quatre bâtiments

communaux (donc suppression de l'aire de retournement des bus)

- Réalisation d'une voirie entre la rue des Hallots et la rue des Chardonnerets
- Réaménagement du parc des Saules
- Création des liaisons piétonnes au centre du village et vers les différents quartiers
- Réaménagement des douves autour de la Maire avec possibilité d'accès rue de la Garenne, création d'un accès directement à l'arrière de la Mairie

Eglise :

- Revoir les accès PMR de l'église et du cimetière

Parc de loisirs rue du Bas:

- Acquisition foncière des zones destinées au parc de loisirs
- Création d'un premier parc en concertation avec les agriculteurs de la commune

Pour la réalisation des travaux à court terme, des devis seront demandés rapidement.

Pour les actions à moyen terme, il est prévu de demander à un cabinet d'urbanisme de travailler de façon plus précise sur les choix qui ont été retenus afin d'affiner les travaux à réaliser.

V – INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - Musée

Monsieur Le Maire informe que la construction du musée suit son cours, sans problème particulier. Pour la scénographie, les appels d'offres seront lancés normalement le 18 janvier 2013.

2° - Réunion conseil communautaire du 10 janvier 2013

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire s'est réuni pour voter une décision modificative du budget 2012. En effet il n'avait pas été prévu au budget une somme suffisante pour payer les charges salariales trimestrielles.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1° - Cimetière – destruction des tombes et ossuaire

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions pour les travaux du cimetière (ossuaire et récupération des tombes réputées à l'abandon) sont à présenter au plus tard le 30 avril 2013. Il est nécessaire de faire un MAPA vu le montant des travaux qui seront à engager. Monsieur Jean-Pierre Guilbert se charge de préparer le cahier des charges pour lancer la consultation.

2° - Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu courant mars 2013 afin de préciser aux riverains concernés, les modalités de raccordement au réseau. Il précise que les riverains concernés ne doivent pas entreprendre leurs travaux de raccordement, tant qu'ils n'ont pas été prévenus de la fin des travaux par courrier nominatif (envoyé par Noréade).

3° - Ecole

Ecole numérique

Monsieur le Maire informe que le serveur Kwartz a été livré et installé par l'Inspection d'Académie.

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire a eu un entretien avec les 3 enseignants pour évoquer les problèmes soulevés par la mise en place de la réforme. Face au manque de précisions fournies par le Ministère de l'Education Nationale, il est difficile de se prononcer maintenant sur l'organisation des rythmes scolaires et surtout sur le fait de l'appliquer en 2013 ou 2014. Une autre réunion doit être fixée pour faire les choix nécessaires, une fois que nous aurons plus de précisions. La décision sera proposée au Conseil Municipal sachant que l'application du changement serait plus pertinente en 2014 de l'avis de tous.

4° - Conseil des enfants

Madame Isabelle CALOONE informe que les quatre délégués du Conseil des Enfants ont été reçus en Mairie le vendredi 11 janvier dernier, afin de faire le point sur le projet de trouver un nom à l'école communale. Il s'avère que le choix d'un nom est complexe. Les Conseillers Municipaux sont invités à proposer différents noms dans les 3 thèmes retenus :

- Nature / Environnement
- Personnalités ou personnages célèbres
- Histoire du village

Monsieur Charles HALLARD propose l'école Nelson Mandela ou Guy Môquet.

Madame Isabelle CALOONE précise également que le prochain conseil des enfants aura lieu le jeudi 11 avril à 19h30 et non le 12 février comme indiqué lors du dernier conseil de janvier 2013.

5° - Exposition-concours de photos

Monsieur Didier Duquesne annonce qu'une exposition-concours de photos sera organisée, conjointement avec la Médiathèque, la Commune et l'Association du Foyer rural, au 1^{er} trimestre 2013. Ce concours est réservé aux photographes amateurs et aucun thème n'est imposé. La date limite de participation est fixée au 15 mars. Toutes les photos feront l'objet d'une exposition qui aura lieu les 6 et 7 avril 2013 à l'Espace Boulinguez. Une distribution « toutes boîtes » sur la commune est prévue dans les prochains jours. La Mairie a été sollicitée pour l'achat de lots pour les gagnants et du matériel pour l'exposition. Monsieur le Maire fait remarquer que pour l'achat de lots une délibération est nécessaire.

6° - Recensement de la population INSEE

Monsieur le Maire annonce les chiffres de la population légale retenue par l'INSEE à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Population municipale : 609
- Population comptée à part : 24
- Population totale : 633

Par ailleurs, Madame Nicole REVEILLON a été nommée Agent recenseur pour les opérations de recensement de la population et des logements en 2013. La collecte des informations a débuté le 17 janvier et se prolongera jusqu'au 16 février prochain.

7° - Mariages

Monsieur le Maire informe que 2 mariages auront lieu dans la commune :

le samedi 2 mars à 11h30 – Melle DOURLOU et M. JEDDOU

le samedi 20 avril ou vendredi 26 avril dans la matinée – Melle LESTIENNE et M. MAZZOLINI

8° - Inauguration de « Com' à la ferme »

Monsieur le Maire informe que l'inauguration du magasin « Com' à la ferme » situé à Fournes-en-Weppes aura lieu le vendredi 1^{er} février 2013 à 18h30 pour les membres du conseil qui serait intéressés.

9° - Informations municipales par mails

La commune souhaitant diminuer les distributions de papier dans toutes les boîtes aux lettres, Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'envoi par mail de certaines informations municipales.

Après discussion, il est suggéré :

- d'établir un questionnaire pour demander aux habitants s'ils souhaitent communiquer leur adresse mail afin de recevoir les informations municipales via leur messagerie.

ou

- Monsieur Christophe GAUTIER suggère que chaque habitant s'inscrive sur le site de la commune « [www.le maisnil.fr](http://www.lemaisnil.fr) » pour recevoir les informations municipales sous forme de newsletters.

Monsieur Didier DUQUESNE signale que pour cette deuxième proposition il faut renouveler la structure du site ; avec Monsieur Christophe GAUTIER, ils se chargeront d'étudier les possibilités pour la réfection du site.

Si le système d'informations municipales par mail est mis en place, il faudra répertorier les personnes qui n'ont pas internet pour continuer à leur mettre les informations municipales via leur boîte aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 45 minutes.